

La pleine conscience de notre avenir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 12 janvier 2019, nous avons achevé l'année syndicale par notre assemblée générale. Nous remercions tous les adhérents qui ont fait le déplacement jusqu'à l'HEGP.

Une table ronde sur le thème « Directeurs et médecins hospitaliers : un amour impossible ? » nous laisse l'espoir d'une défense conjointe de l'hôpital public respectant les intérêts des médecins et des patients. Les débats ont été très riches (voir pages 6-9). Nous sommes d'accord sur les valeurs du service public mais le SNPHARE dénonce la perte de confiance des médecins devant la persistance des problèmes managériaux et systémiques. Ont été soulignées la nécessité du dialogue social, de la reconnexion du PCME (Président des CME) avec la communauté médicale et de la création d'une charte de fonctionnement de la gouvernance locale.

Aurélien Rousseau nous a présenté son rapport « Transformer les conditions d'exercice des métiers dans la communauté hospitalière ». Des idées fortes ressortent : notion d'équipe indispensable, diminution du reporting, reconnaissance financière, observatoire de la souffrance au travail, mais aussi le fantôme de la rémunération basée sur l'engagement qui, sous couvert d'équité, renvoie à la rémunération à la performance, laquelle est délétère pour la qualité de prise en charge des patients, tendant à privilégier les patients qui « rentrent dans les cases des tableaux Excel »... et qui rapportent !

Le Docteur Catherine Le Gall a présenté une solution d'organisation dans un service d'urgence en déficit : à force de réflexion, d'organisation, et d'engagement dans son service, l'attractivité a été recréée, permettant un fonctionnement très amélioré par rapport à d'autres services d'urgence que l'on connaît très en souffrance. Elle a développé pour cela des concepts tels que l'agilité organisationnelle de la structure, la personnalisation de la gestion du personnel en accord avec le cadre de vie au travail et un soutien psychologique permettant de créer des stratégies de résilience personnelle et organisationnelle. Elle a su motiver l'appui de la direction, du Président de CME, du chef de service et du chef de pôle de son établissement, nécessaire à ces aménagements.

ACTUALITÉS SYNDICALES

Une audience sur le report des congés en cas d'arrêts

maladie devait se tenir au cours du premier trimestre 2019. Ce sera finalement pour le deuxième trimestre ! Le recours sur le temps de travail des astreintes devrait être examiné en Conseil d'Etat fin 2019- début 2020. Nous rappelons que l'objectif est d'obtenir que le temps d'astreinte soit reconnu entièrement comme du temps de travail, car la disponibilité du médecin pour son employeur est du temps de travail à part entière, comme l'a stipulé un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Ce sujet sera mis en parallèle avec la téléconsultation et la télé-expertise, activité en pleine expansion dans le cadre de Ma Santé 2022.

Les maternités font l'actualité : le SNPHARE est intervenu sur des dossiers préoccupants tels que la maternité du Belvédère que l'ARS a privé d'une garde de pédiatre alors qu'elle compte 3 000 accouchements par an ; nous avons dû également intervenir auprès de la direction de l'hôpital du Blanc où la maternité, récemment fermée, devrait être remplacée par une unité de chirurgie ORL pédiatrique sans équipe d'anesthésie dédiée formée. La fermeture des maternités de proximité doit être réfléchiée et nous resterons force de proposition sur la prise en charge des parturientes et de leur bébé jusque dans les endroits les plus reculés de France. Pour cela, nous travaillons en collaboration étroite avec toutes les organisations médicales de la périnatalité, qui se sont regroupées autour d'une première tribune commune dans le Parisien.

CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL-ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Le 9 Janvier 2019, le décret sur les CNP est enfin paru. Il précise ses modalités de fonctionnement et ses missions : élaborer le programme du Développement Professionnel Continu, organiser l'exercice de la profession, analyser l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé.

Le CNP-AR est impliqué dans la démarche de la DGOS

DERNIÈRE MINUTE : CET ET IRCANTEC

Il a été validé que la rémunération des CET ne donnerait plus droit à une cotisation à l'IRCANTEC. Cette mesure est absurde : le CET est du travail fait et non rémunéré, pour pallier à la pénurie médicale, stocké sur un compte : il doit donc donner lieu à cotisation comme tout notre travail. Notre message est clair : PRENEZ VOS CET EN JOURS DE RÉCUPÉRATION ET NE VOUS LES FAITES PAS INDEMNISER !

de réaliser une gradation des soins (comme c'est le cas pour la prise en charge des nouveaux-nés : maternités de type I à III). Des membres du SNPHARE, désignés par le CNP-AR, participent aux réunions organisées par la DGOS dans tous les secteurs où l'anesthésie-réanimation est impliquée : périnatalité, cardiologie / neurologie / radiologie interventionnelle cardio et neurochirurgie, « soins critiques » (réanimations, USC).

ENQUÊTES

À l'initiative de Nicole Smolski, Action Praticiens Hôpital a réalisé l'enquête « Équilibre vie professionnelle/vie personnelle : L'hôpital répond-il aux aspirations sociétales de conciliation entre la carrière professionnelle et la vie familiale ou personnelle ? ». Un succès ! plus de 3 000 personnes ont répondu à l'enquête, dont les premiers résultats ont été présentés à la presse le 8 mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Ces résultats, que vous pouvez consulter sur notre site, montrent que l'hôpital n'a pas suivi le mouvement de la féminisation de notre métier : les difficultés et les discriminations autour de la grossesse et de la parentalité existent. Elle met en relief l'obligation de choix des médecins entre carrière professionnelle et vie personnelle. Une première série de propositions a été envoyée au ministère, que vous trouverez également sur notre site. Par ailleurs, devant la dégradation des conditions de travail dans les services d'urgences hospitaliers, une enquête « urgentistes », réalisée conjointement par le SNPHARE et SUdF, vient de se terminer. Les résultats seront publiés sur nos sites dès leur analyse complète. Enfin, suite à une enquête impliquant de nombreux praticiens de la spécialité, un travail est en cours de réalisation concernant la séniorisation des internes en anesthésie-réanimation, qui reste pour de nombreux établissements un flou organisationnel et juridique : cette séniorisation doit être clairement règlementée, surtout dans la période de transition actuelle, avant

l'arrivée des premiers internes concernés par la dernière phase de la réforme du troisième cycle ou R3C : dans l'intérêt des internes, des praticiens hospitaliers et surtout des patients.

LE GRAND DÉBAT DE LA SANTÉ

Le Grand Débat de la Santé organisé par l'intersyndicale Action Praticiens Hôpital est clos depuis le 15 avril. La santé ayant été le grand oublié de la consultation nationale, nous vous avons invités à y participer : il s'impose comme une réflexion essentielle à porter au gouvernement.

SÉMINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le « médecin hospitalier de demain » fera l'objet d'un séminaire du conseil d'administration du SNPHARE en octobre 2019 : intelligence artificielle, télémédecine, mais aussi féminisation du métier ou encore rythmes circadiens : notre métier évolue, à nous d'anticiper !

LA PLATEFORME DU SNPHARE 2019

La nouvelle plateforme revendicatrice est finalisée. Elle est téléchargeable sur notre site afin que chacun puisse s'y référer et l'utiliser. 98 propositions sont en ligne à l'orée de la loi « Santé 2022 ».

Cette plateforme propose des améliorations dans la gouvernance des hôpitaux. Elle innove sur l'attractivité de la fonction de praticien hospitalier par une amélioration vraie de ses conditions de travail, une reconnaissance de son temps de travail et des valences non cliniques, une revalorisation de sa rémunération via une évolution profonde du statut. Elle met l'accent sur la protection dont les médecins ont besoin pour exercer au mieux leur métier dans la sérénité.

Emmanuelle Durand, Vice-Présidente du SNPHARE

DERNIÈRE MINUTE : LOI SANTÉ – QUEL AVENIR POUR LE STATUT DE PH ?

L'Assemblée Nationale a voté favorablement l'article 6 du projet de loi de transformation du système de santé le 25 mars. Cet article habilite le gouvernement à prendre par voie d'ordonnances des mesures visant à la création d'un statut unique de praticien hospitalier.

De fait, cet article qui « réforme les conditions de recours à l'emploi médical contractuel dans le cadre d'un nouveau contrat, se substituant à plusieurs formes existantes qui seront supprimées, afin de permettre aux établissements de disposer de modalités plus adaptées à leurs besoins de recrutement », il porte atteinte aux modalités actuelles de recrutement des praticiens hospitaliers : suppression du concours de PH, inquiétude sur le principe de la nomina-

tion nationale, contractualisation. C'est donc la porte grande ouverte aux recrutements locaux, à la discrétion de la gouvernance de l'établissement. Le tout voté avant la concertation !

APH et Avenir Hospitalier, dont fait partie le SNPHARE, s'opposent à la disparition de toute épreuve de sélection avant accès au statut de praticien hospitalier et exigent le maintien d'une liste d'aptitude nationale, reposant sur un examen par un collège médical de la spécialité, afin de garantir la qualité du recrutement et l'indépendance professionnelle, ainsi que la gestion des carrières par le Centre National de Gestion. Ils vont participer activement à la modernisation raisonnée du statut de praticien hospitalier lors des réunions préparant les ordonnances.